



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de la convocation : 16 mars 2026

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt mars, à vingt heures s'est réuni à la Mairie le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur **BOURDIN** Laurent, Le Maire.

Etaient Présents : ALEXANDRE David, BOITTIN Dominique, BOULIERE Morgane, BOURDIN Laurent, DELEURME Aurélie, GODDE-JAILLER Sylvain, HAUDEBERT Célie, HERVE-BRIONNE Aude, LETARD Christian REBILLON, Christophe, RENARD Mélina, RICHER Géraldine, PIROT Mickael. RIGAULT Magali, VELÉ Michaël

Absent excusé : Néant

Mme RIGAULT Magali est élue secrétaire de séance.

N° 2026-026 Détermination du nombre d'adjoints

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-1-1 et L.2122-2,

Considérant qu'il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints ;
Considérant que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil (ou effectif réel dans les communes de -1000 habitants lorsque le conseil municipal est incomplet).

Ce pourcentage donne pour la commune de SAINT HILAIRE DES LANDES un effectif maximum de 4 adjoints.

Il vous est proposé la création de 3 postes d'adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 15 voix pour,
0 voix contre,
0 abstentions,

DÉCIDE la création de 3 postes d'adjoints au maire.

Pour extrait conforme

Le registre dûment signé
Le Maire,

L.BOURDIN